



Mesdames, Messieurs, les Élu.-e-s,

Le département de l'Aude est un territoire rural confronté à un taux de pauvreté de 21,4 % (enquête à partir des revenus fiscaux et sociaux 2016).

Or, comme les autres, l'Aude va subir les conséquences de la « géographie revisitée » ou « déconcentration de proximité » voulue par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics : fermetures des trésoreries, création de centres industriels dits « back office », regroupement de services au détriment de l'accueil des usagers et des relations avec les collectivités.

Quels objectifs ? Non pas apporter un service public de proximité aux habitants et aux élus mais seulement faire soi-disant des économies en supprimant structures et emplois !

Déjà 15 trésoreries ont été fermées dans le département en 11 ans !

Il est projeté d'en supprimer encore 9 d'ici 2022 : Bram, Castelnaudary, Cuxac-Cabardès, Durban-Corbières, Leucate, Lézignan-Corbières, la Paierie Départementale, Peyriac-Minervois et Quillan. Ces fermetures désertifieront encore davantage le territoire audois, notamment les zones rurales.

La suite, vous la connaissez déjà avec les Maisons France Service (MFS) ex MSAP ou de simples « *points de contact* » qui assureront à vos frais la mise en relation - via un ordinateur - des usagers aux services (en ligne la plupart du temps) de l'État.

L'expérimentation des agences comptables avec la fin annoncée de la séparation ordonnateur comptable est également dans les tuyaux : « L'AMF demande le maintien de la séparation car c'est une garantie d'efficacité et de protection pour les élus et les finances des collectivités ». Elle « alerte sur le risque juridique de responsabilité de l'ordonnateur » et souligne que « l'élargissement de cette expérimentation entraînera la fermeture accélérée des trésoreries, illustration du retrait des services de l'État dans les territoires ... disparition d'un service de proximité qui risque encore d'accentuer le sentiment de relégation et d'abandon des habitants de ces territoires ». (extraits du communiqué de l'AMF du 4 avril 2019).

Autre projet en cours, le transfert de nos missions topographiques du Cadastre vers l'IGN, avec un impact négatif direct pour les collectivités, en fragilisant les bases d'imposition (détails en seconde page).

Nous tenons à vous informer de toutes ces réformes en cours, sans concertation.

Vous pouvez soutenir les services de l'État de proximité en :

- délibérant contre la déconcentration de proximité, contre l'expérimentation des agences comptables et contre le transfert des missions topographiques à l'IGN (modèle de délibération jointe),
- écrivant au Ministre Monsieur DARMANIN,
- nous accompagnant lors des actions qui seront menées prochainement sur le terrain.

Vous avez ci-dessous nos coordonnées et nous nous mettrons à votre disposition :

cgt.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr

solidairesfinancespubliques.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr

fo.ddfip11@dgfip.finances.gouv.fr

## MODELE DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet présenté dans le cadre de la déconcentration de proximité du département de l'Aude,

VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les Maisons France Service (MFS) ex MSAP)

VU le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN,

VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil ..., après en avoir délibéré.... DECIDE DE :

- 1) S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural,
- 2) S'OPPOSER au projet de création d'agences comptables et de transfert des missions topographiques,
- 3) EXIGER le maintien de trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.

### Projet de transfert des MISSIONS TOPOGRAPHIQUES

Sur la base du rapport remis le 20 juillet 2018, la députée Valéria Faure-Muntian est chargée d'évaluer la faisabilité d'un transfert vers l'IGN des missions topographiques assurées actuellement par le service du Cadastre.

Conséquence immédiate de ce transfert : suppression de la mise à jour du bâti (et autre détails) sur le plan cadastral !

Aujourd'hui, 10 géomètres de la DDFIP de l'Aude interviennent régulièrement dans les communes pour effectuer la mise à jour.

Avec le projet, en remplacement, des photos aériennes seront utilisées par une méthode industrialisée et externalisable.

La couverture régulière assurée actuellement par les agents du Cadastre permet de déceler des travaux sauvages, de rattraper des lacunes d'origines diverses susceptibles d'échapper aux évaluations foncières et donc à l'intégration dans les bases d'imposition de la taxe foncière.

Un tel projet conduira inéluctablement à la dégradation des bases, pourtant précieuses pour vos collectivités.